



Paris, le 10 janvier 2025

Communiqué de presse

La CIIVISE renouvelle son partenariat avec le collectif féministe contre le viol pour entendre les victimes qui souhaitent témoigner

La CIIVISE a renouvelé aujourd'hui la convention de partenariat avec le collectif féministe contre le viol, opérateur de la ligne ouverte depuis 2021 pour permettre à toutes les personnes victimes d'inceste et de violences sexuelles dans l'enfance de témoigner. Plus que jamais, cette ligne téléphonique a son importance, et le nombre d'appels, comparable en 2024 à ce qu'il était les années précédentes, en atteste : plus de 1800 personnes ont contacté le 0805 802 804 pour être entendues et conseillées.

La commission poursuit aussi son travail pour rendre les recommandations de 2023 opérationnelles.

Deux démarches sont lancées au mois de janvier.

Un cycle de concertation avec toutes les parties prenantes sur le parcours de santé de l'enfant victime d'inceste de violences sexuelles, afin que les personnes concernées, associations de victimes, sociétés savantes, mais aussi avocats et magistrats, apportent leurs propositions. La CIIVISE retiendra les enseignements de la démarche conduite dans le passé pour lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques, et elle entendra tous ceux qui ont travaillé sur la santé de l'enfant pour proposer en avril au gouvernement la base d'une saisine de la Haute Autorité de Santé.

Avec 5 académies de l'éducation nationale partenaires, la CIIVISE entendra les enfants et les adolescents, notamment les élus collégiens et lycéens, sur leurs attentes concernant la prévention de l'inceste et des violences sexuelles. Consciente que les municipalités doivent aussi jouer leur rôle, la CIIVISE va également réaliser des ateliers en milieu périscolaire pour entendre les enfants de 8 à 11 ans sur la même question. Elle sera en avril à Marseille pour animer des temps d'écoute, en lien avec tous les partenaires de la ville, des centres sociaux, des CIDFF et du planning familial sur place.

A 9 mois de son installation, la CIIVISE doit rendre au gouvernement un rapport sur l'après-CIIVISE. Le collègue directeur remettra ses propositions début février, pour qu'un espace institué porte la politique publique, en articulation avec le Haut-Commissariat à l'enfance. Cet espace devra impérativement respecter certains fondamentaux : l'écoute et la solidarité avec les personnes victimes, la dynamique de prévention, et la participation des personnes victimes et de leurs associations à la politique publique.

Le collègue directeur estime néanmoins que le moment n'est pas encore venu pour que cette disparition de la CIIVISE fin septembre 2025 soit confirmée. Il demande une prolongation de la commission permettant de mener à bien les travaux actuels en toute indépendance, et de préparer la bascule dans le droit commun de manière apaisée. Il demande également que le gouvernement se saisisse des recommandations émises en 2023. Le collègue directeur se félicite d'avoir été entendu sur ce point par le Garde des Sceaux, qu'il rencontre le 14 janvier à ce sujet.

Contact : Alice Casagrande, secrétaire générale de la CIIVISE, alice.casagrande@sg.social.gouv.fr